

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

COMPTE RENDU DETAILLE

L'an deux mil seize, le vingt-cinq juillet deux mille seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU, Maire.

Etaient présents : Jean Louis BATAILLE, Christian BIGOT, Pierre BRETEAU, Philippe CHUBERRE, Laurène DELISLE, Eric du MOTTAY, Marie-Paule FOURNIER, Maxime GALLIER, Catherine GICQUEL, Jacques GREIVELDINGER, Huguette LE GALL, Nathalie LE GRAET GALLON, Alain LEHAGRE, Valérie LEVACHER, Yannick MARCHAIS, Nathalie PASQUET, Marc PIERSON, Laetitia REMOISSENET, Liliane VINET.

Absents excusés :

Mohamed AIT IGHIL (mandataire Catherine GICQUEL), Delphine AMELOT (mandataire Philippe CHUBERRE), Florence BENOIST, Yves BIGOT (mandataire Nathalie PASQUET), Marie-France CHEVALIER, Myriam DELAUNAY, Maité GILBERT COTIN (mandataire Laetitia REMOISSENET), Jean-Yves GUYOT (mandataire Eric du MOTTAY), Jean-Christophe MELEARD, Sandra TALMON LE BOURHIS (mandataire Marc PIERSON)

Laetitia REMOISSENET a été nommée secrétaire de séance.

N° 016/072	FINANCES - INDEMNISATION AMIABLE DES COMMERÇANTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU « CŒUR DE VILLE ANCIEN » SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE SAINT-GREGOIRE – PHASE D'INDEMNISATION N° 1
------------	---

Contexte / Rappel :

Dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics du « cœur de ville ancien » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Grégoire, des perturbations liées aux chantiers ont pu entraîner une gêne pour l'activité économique riveraine.

Ces derniers mois, le projet de requalification du « cœur de ville ancien » a notamment généré des contraintes en matière d'accessibilité des commerces, malgré la volonté affichée et les moyens mis en œuvre par la ville de Saint-Grégoire, de limiter au maximum les nuisances pour les riverains/commerçants des rues concernées par cette requalification.

Par délibération n° 016/070 du 27 juin 2016, le conseil municipal de la Ville de Saint-Grégoire a décidé la mise en place d'une commission de règlement amiable des dommages de travaux publics, chargée d'étudier les possibilités d'indemnisation des commerçants dont l'activité a pu être impactée par les travaux précités.

Le rôle de cette commission consiste à étudier les demandes d'indemnisation qui lui sont soumises et à rendre un avis de nature à éclairer la décision d'indemnisation éventuelle qui sera prise par le conseil municipal.

Suite à l'adoption du règlement intérieur le 21 juillet 2016, la Commission s'est réunie le 25 juillet 2016 à 19H00, afin d'examiner les demandes déposées par les commerçants ayant subi une baisse importante de chiffre durant des travaux réalisés par la ville.

La commission d'indemnisation amiable des dommages de travaux publics a exposé les préconisations suivantes :

- SARL BALM – Millésime & Co – 14 Rue Alphonse Milon – 35 760 SAINT-GREGOIRE – Le dossier fait l'objet d'une proposition d'indemnisation de 11205€ au titre du règlement amiable des préjudices

économiques liés aux travaux dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics du « cœur de ville ancien »

- SARL « AUX SAVEURS DE LA MER » – 9 Rue Alphonse Milon – 35 760 SAINT-GREGOIRE - Le dossier fait l'objet d'une proposition d'indemnisation de 39546€ au titre du règlement amiable des préjudices économiques liés aux travaux dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics du « cœur de ville ancien »

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **ENTERINER** les propositions d'indemnisation précitées à savoir :

- SARL BALM – Millésime & Co indemnisation de 11205€,
- SARL « AUX SAVEURS DE LA MER » indemnisation de 39546€,

2°/ **AUTORISER** le Maire à signer les protocoles transactionnels permettant le versement de ces indemnisations et l'ensemble des documents connexes à l'objet de cette délibération.

3°/ **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 67, compte 678.

VOTE : UNANIMITE

N° 016/073 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE BUDGETAIRE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Contexte / Rappel :

Dans le prolongement de l'adoption du Budget Primitif 2016 et des décisions modificatives déjà adoptées, il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget primitif 2016. Ces ajustements se décomposent comme suit :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Type Mouve	Chapitre	Total
Fonctionnement	Dépenses	Ordre	023 - Virement à la section d'investissement	-64 000,00
			042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	
		Total Ordre		-64 000,00
		Réal	011 - Charges à caractère général	
			012 - Charges de personnel et frais assimilés	
			014 - Atténuations de produits	
			65 - Autres charges de gestion courante	
			66 - Charges financières	
			67 - Charges exceptionnelles	64 000,00
		68 - Dotations aux amortissements et provisio		
	Total Réel		64 000,00	
	Total Dépenses			0,00
	Recettes	Ordre	042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	
			Total Ordre	
		Réal	012 - Charges de personnel et frais assimilés	
			013 - Atténuation de charges	
			70 - Produits des services, du domaine et ven	
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations				
75 - Autres produits de gestion courante				
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
Total Réel				
Total Recettes			0,00	
Total Fonctionnement				0,00

Investissement	Dépenses	Ordre	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		
			041 - Opérations patrimoniales		
		Total Ordre			
		Réal	10 - Dotations, fonds divers et reserves		
			16 - Emprunts et dettes assimilés		
			20 - Immobilisations incorporelles		
			204 - Subventions d'équipement versées		
			21 - Immobilisations corporelles		
			23 - Immobilisations en cours		
			26 - Participations et créances rattachées à des participations		
		27 - Autres immobilisations financières			
		458111 - MANDAT VOIRIE RM- DEP FONCTIONNEMENT			
		458112 - MANDATS VOIRIE RM-DEPENSES PERSONNEL			
		458121 - MANDAT VOIRIE RM-DEP INVESTISSEMENT			
	Total Réel				
	Total Dépenses				
	Recettes	Ordre	021 - Virement de la section de fonctionnement	-64 000,00	
			040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections		
			041 - Opérations patrimoniales		
		Total Ordre		-64 000,00	
Réal		024 - Produit des cessions d'immobilisations			
		10 - Dotations, fonds divers et reserves			
		13 - Reversement subventions d'investissement			
		16 - Emprunts et dettes assimilés	64 000,00		
		23 - Immobilisations en cours			
		27 - Autres immobilisations financières			
	458211 - MANDAT VOIRIE RM- RECETTES FONCTIONNEMEN				
	458212 - MANDAT VOIRIE RM- DEP PERSONNEL				
	458221 - MANDAT VOIRIE RM-RECETTES INVEST				
Total Réel		64 000,00			
Total Recettes				0,00	
Total Investissement				0,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

1°/ D'APPROUVER la décision modificative n°2 relative au budget primitif 2016 de la commune (budget principal), dont le détail figure en annexe à la présente délibération ;

VOTE : UNANIMITE